

Bordereau des prix unitaires

Prestation 1 - Mise sous pli et routage de la propagande		SIRET
Norm du candidat		
Prix du pli (un pli est équivalent à un électeur)		
Mise sous pli classique	prix pour 1 à 12 documents par pli	Prix en € HT
		Prix en € TTC
	prix pour 2 documents supplémentaires au-delà de 12 documents par pli	Prix en € HT
		Prix en € TTC
Mise sous pli exceptionnelle	prix pour 2 documents et une brochure A4 jusqu'à 20 pages, 70 g/m ²	Prix en € HT
		Prix en € TTC
	prix pour 2 documents et une brochure A4 jusqu'à 40 pages, 70 g/m ²	Prix en € HT
		Prix en € TTC
	prix pour un document supplémentaire: une brochure A4 jusqu'à 24 pages, couverture 100 g/m ² et intérieur 60g/m ²	Prix en € HT
		Prix en € TTC
	prix pour un document supplémentaire: une brochure A4 jusqu'à 48 pages, couverture 100 g/m ² et intérieur 60g/m ²	Prix en € HT
		Prix en € TTC
prix pour un document supplémentaire: une brochure A4 jusqu'à 96 pages, couverture 100 g/m ² et intérieur 60g/m ²	Prix en € HT	
	Prix en € TTC	

On entend par document soit un bulletin de vote, soit une circulaire (ou profession de foi).

Marché relatif aux élections prévues en 2021-2022

Bordereau des prix unitaires

Prestation 2 - Colisage	
Nom du candidat	

	Prix en € HT	Prix en € TTC
prix pour 500 000 bulletins de vote		
prix pour 1 000 000 bulletins de vote		
prix pour 1 500 000 de bulletins de vote		
prix pour 2 000 000 de bulletins de vote		
prix pour 500 000 supplémentaires de bulletins de vote		

Calendrier contractuel au BPU

Prestation 1 et 2 - Mise sous pli et Colisage
Nom du candidat

(J étant le dernier jour de remise des plis aux services de la Poste, fixé au plus tard le mercredi précédant le premier tour de scrutin et au plus tard au jeudi précédent le second tour, en cas de 2ème tour).

1er TOUR

Date	Obligation de faire : Mise sous pli : nombre prévisionnel d'enveloppes à réaliser par jour	Obligation de faire : Colisage : nombre prévisionnel de bulletins de vote à réaliser par jour
J-11		
J-10		
J-9		
J-8		
J-7		
J-6		
J-5		
J-4		
J-3		
J-2		
J-1		
J		
TOTAL		

Pour le second tour de scrutin : 80% des plis devront être mis à la disposition de La Poste au plus tard le jeudi (J) précédent le scrutin à 18 heures, le reliquat devant être impérativement mis à la disposition de La Poste avant minuit.

2^{ème} TOUR

Date	Obligation de faire : Mise sous pli : nombre prévisionnel d'enveloppes à réaliser par jour	Obligation de faire : Colisage : nombre prévisionnel de bulletins de vote à réaliser par jour
J-1		
J		
TOTAL		